



VALTERRA
EAU - ÉTUDES - CONSEIL

**DEPARTEMENT DES VOSGES (88)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMBERVILLERS**

- COMMUNE DE DEINVILLERS -



**DOSSIER ANNEXE POUR LA DEMANDE
DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
POUR UN PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

MARS 2026

SOMMAIRE

1. Situation géographique et administrative de DEINVILLERS	1
2. Alimentation en eau potable	2
3. Hydrographie	2
4. Les zones humides	4
5. Remontées de nappe	5
6. Le risque d'inondation.....	6
7. Risques de retrait-gonflement des argiles	7
8. Autres espaces protégés.....	7

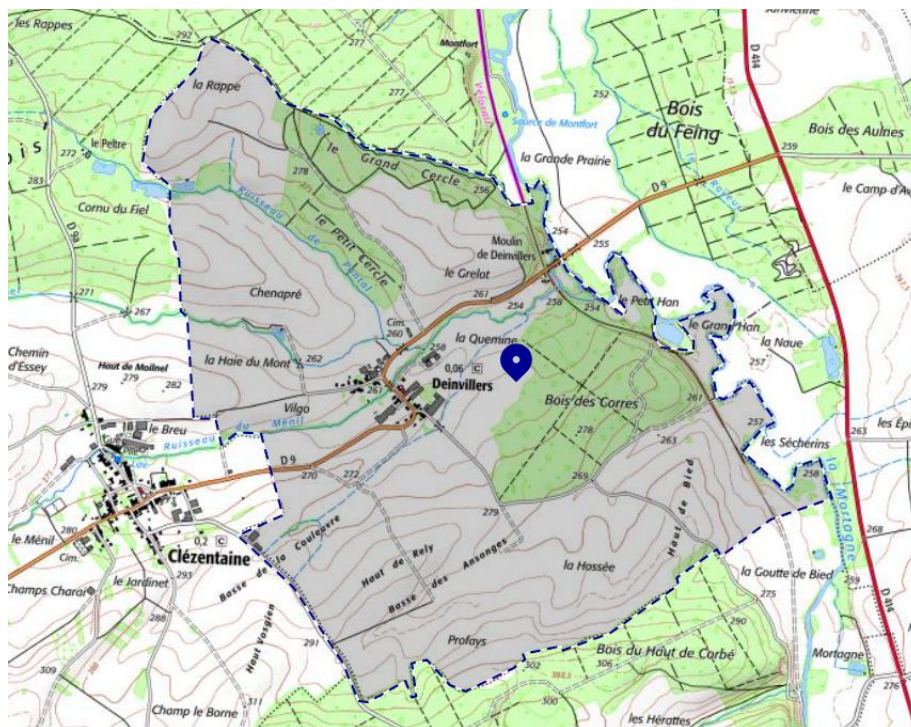
1. Situation géographique et administrative de DEINVILLERS

DEINVILLERS est une petite commune rurale des Vosges située à environ 7 km au Nord-Ouest de Rambervillers, siège de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers (2C2R), à la limite avec la Meurthe-et-Moselle.

DEINVILLERS se trouve dans la partie Nord-Est du département des Vosges, à environ 25 km au Nord-Est d'EPINAL, préfecture du département. Les communes limitrophes de DEINVILLERS sont les suivantes :

- AVILLERS (au Nord-Ouest)
- BRANTIGNY (au Nord)
- CLEZENTAIN (à l'Est)
- GIRCOURT-LES-VIEVILLE (au Sud-Est)

Le projet de zonage d'assainissement de DEINVILLERS concerne la totalité du territoire communal (voir plan ci-après).



Au niveau du territoire de DEINVILLERS, les compétences en matière d'assainissement sont réparties ainsi.

Compétence	Collectivité
Assainissement collectif	Commune de DEINVILLERS
Assainissement non collectif	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
Zonage d'assainissement	Commune de DEINVILLERS

2. Alimentation en eau potable

Aucun périmètre de protection de captage n'est présent sur la commune de DEINVILLERS d'après les données de l'ARS.

De plus, il est à noter qu'aucune information n'est disponible sur la présence de puits ou forage destiné à un usage particulier sur la commune de DEINVILLERS.

3. Hydrographie

DEINVILLERS est traversée par plusieurs cours d'eau qui contribuent à son réseau hydrographique :

- *ruisseau de Pontal* : Il prend sa source au Nord-Ouest du territoire de CLEZENTAINNE et se jette dans le *ruisseau de Moinel* au Nord du bourg de DEINVILLERS.
- *ruisseau de Moinel* : Il prend sa source à l'Ouest du territoire de CLEZENTAINNE et se jette dans le *ruisseau du Ménil* à l'aval du bourg de DEINVILLERS.
- *ruisseau du Ménil* : Affluent de *la Mortagne*, il traverse la commune d'Ouest en Est. Il prend sa source sur le territoire d'HAILLAINVILLE et se jette dans *la Mortagne* à DEINVILLERS. Le *ruisseau du Ménil* est également référencé sous le nom de *ruisseau de Narbois*.
- *la Mortagne* : Ce ruisseau prend sa source dans le massif du Haut Jacques, à SAINT-LEONARD, et traverse la commune en formant la limite Est du territoire. Il rejoint la Meurthe à MONT-SUR-MEURTHE, après un parcours d'environ 75 km.

Certaines zones de la commune sont classées en zones inondables, notamment en raison de la proximité de *la Mortagne*. Ces zones sont inscrites à l'Atlas des Zones Inondables depuis l'an 2001.

Carte d'identification des cours d'eau au 14 novembre 2024
DDT 88 (Direction Départementale des Territoires des Vosges)

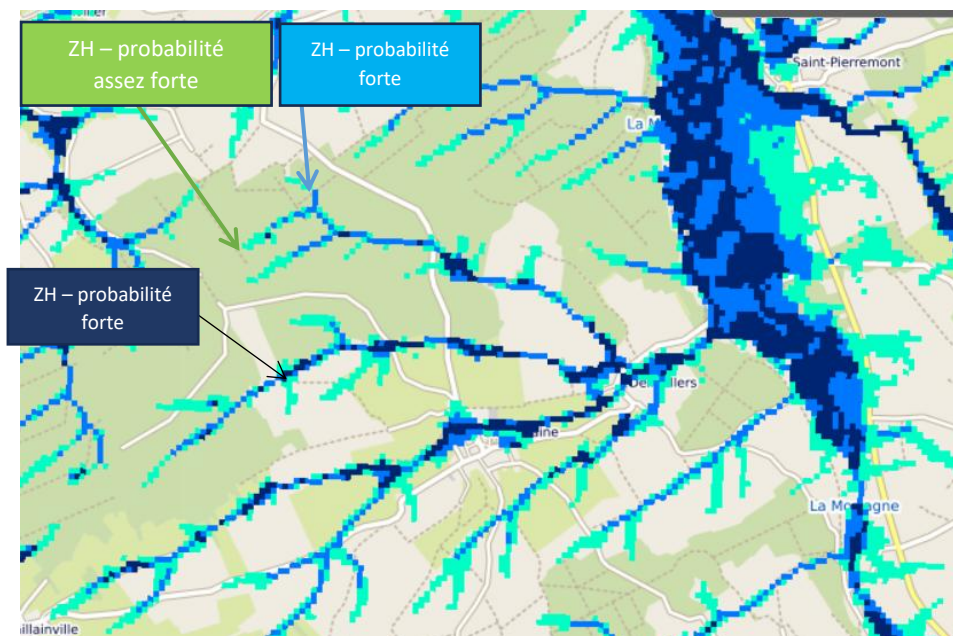
Légende

- Territoire 2C2R
- Communes 2C2R
- Cours d'eau_DDT88
- Intermittent
- Permanent
- Cours d'eau busé
- Busé
- Bâti 2C2R (suppression ?)

Le réseau hydrographique existant sur la commune de DEINVILLERS fait partie de la Masse d'Eau A6710340 - RUISSEAU DE NARBOIS (FRCR314). Le cours d'eau est classé « P10, Petit cours d'eau des cotes calcaires Est ».

4. Les zones humides

D'après l'extrait de la carte ci-dessous, les zones situées à proximité des ruisseaux présentent des probabilités d'être une zone humide.



Du fait de leur position et de leur caractère naturel, aucune infrastructure d'assainissement collectif ou individuel n'est prévue dans ces secteurs.

Ils ont été exclus du zonage opérationnel et seront laissés en l'état, avec une bande de protection recommandée d'au moins 10 mètres, évitant toute pression urbanistique ou technique.

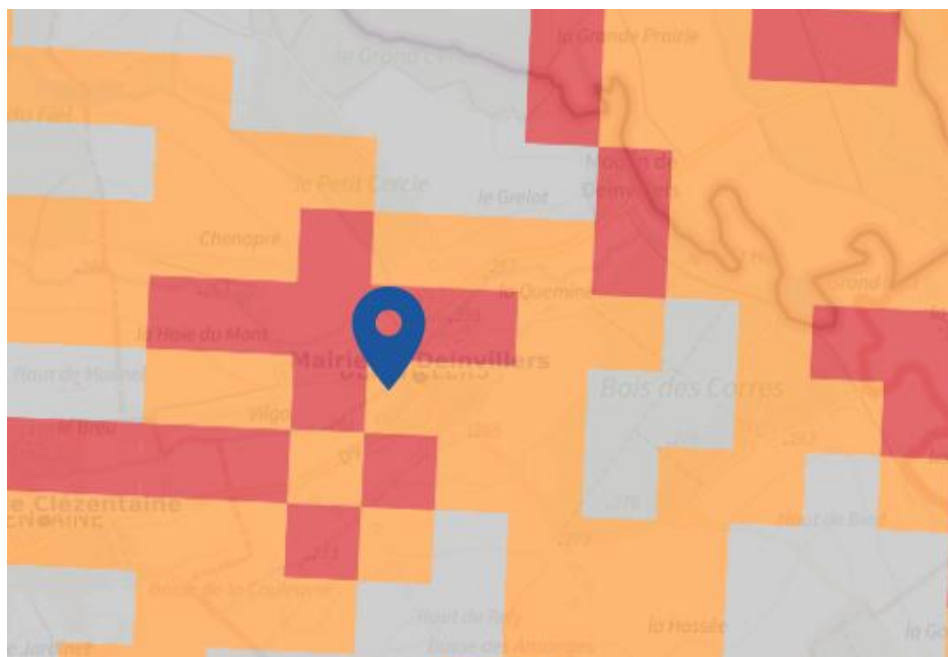
Le zonage d'assainissement est donc construit de manière à préserver l'intégrité de ces milieux, tout en assurant la compatibilité avec les futures extensions urbanisées.

5. Remontées de nappe

La commune de DEINVILLERS est concernée par les risques de remontée de nappe d'après la cartographie ci-dessous.

Si des événements pluvieux exceptionnels surviennent et engendrent une recharge exceptionnelle, le niveau de la nappe peut se rapprocher de la surface du sol, ce qu'on définit par la remontée de nappe. Dans ce contexte, les cave, garage ou pièces souterraines sont les plus sujettes aux inondations (**zones en orange**).

La nappe peut également atteindre le niveau du terrain naturel, ce qui engendre l'inondation par remontée de nappe (**zones rouges**).



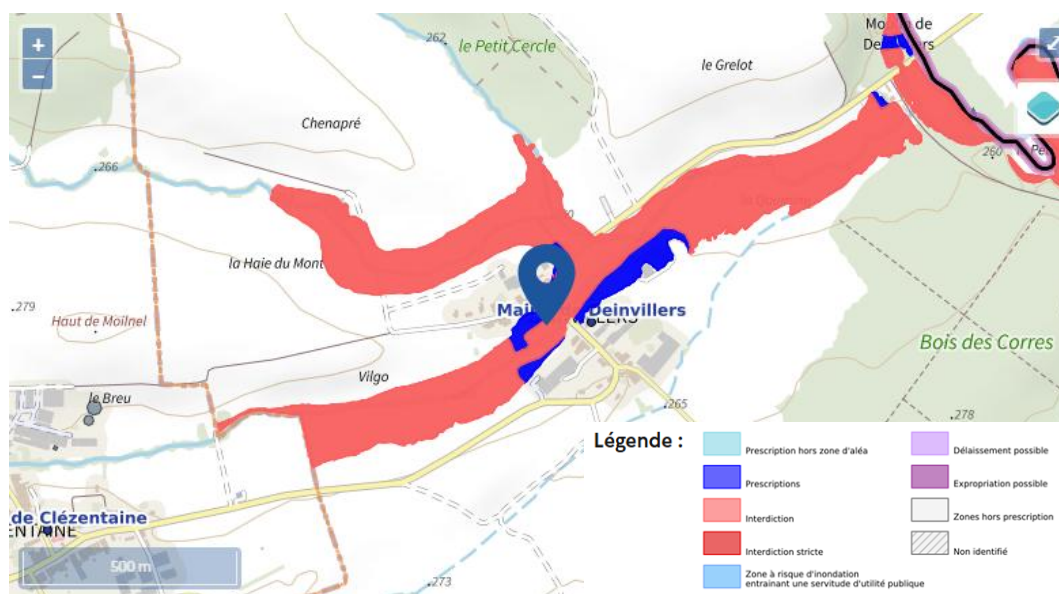
Le risque d'inondation de cave est particulièrement marqué sur la partie urbanisée du bourg. Certaines habitations le long du *ruisseau du Ménil* sont implantées dans des zones à risque de débordement de nappe.

6. Le risque d'inondation

D'après les informations disponibles sur le site Géorisques, la commune de DEINVILLERS a été concernée par 4 inondations classées en catastrophes naturelles ou des coulées de boue depuis le début des quatre-vingt.

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
NOR19830803	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/05/1983	05/08/1983
NOR19830516	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/04/1983	18/05/1983
NOR19830204	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	06/02/1983

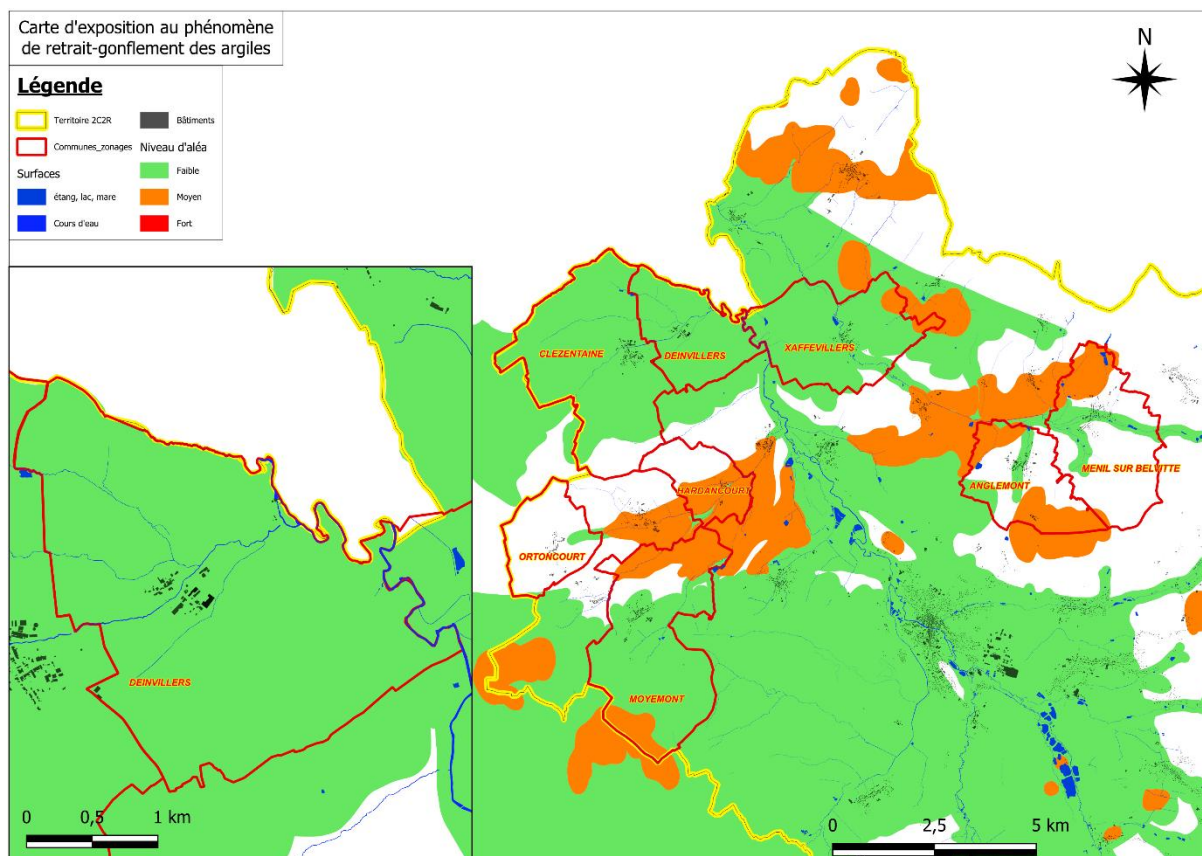
Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de type inondation, nommé PPRNi_MORTAGNE (approuvé en 2016), est en vigueur sur la commune.



Ainsi tout projet d'assainissement, quel qu'il soit, devra tenir compte des limites définies dans ce document.

7. Risques de retrait-gonflement des argiles

Sur la commune de DEINVILLERS, ce risque est évoqué dans la mesure où il est lié aux phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux, dû à la présence de couches argileuses. Ces variations de volume des sols argileux entraînent des mouvements différentiels des terrains d'assise des constructions et des ouvrages enfouis, notamment les réseaux d'assainissement.



La commune de DEINVILLERS est concernée par un « aléa faible » de retrait et gonflement d'argile.

8. Autres espaces protégés

La commune n'est pas concernée par des sites protégés de type ZNIEFF, NATURA 2000, etc.